



Conseil de sécurité

Distr. générale
31 juillet 2025
Français
Original : anglais

Activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport porte sur la période allant du 1^{er} avril au 31 juillet 2025. On y trouve un récapitulatif de l'évolution de la situation et des tendances observées en Afrique de l'Ouest et au Sahel, ainsi que des activités menées par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS). On y présente par ailleurs les progrès accomplis en ce qui concerne l'application de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et des informations actualisées sur la situation qui règne dans la région du bassin du lac Tchad, en application de la résolution [2349 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité.

II. Évolution de la situation et tendances observées en Afrique de l'Ouest et au Sahel

2. Alors que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) célèbre son cinquantième anniversaire, le bloc régional et les membres de la Confédération des États du Sahel, qui regroupe le Burkina Faso, le Mali et le Niger, ont renouvelé leur volonté de coopérer pour préserver les acquis de l'intégration sous-régionale. Les trois membres de la Confédération semblent avoir aligné leurs calendriers de transition politique au cours des derniers mois. Les activités politiques restent suspendues au Burkina Faso, et la dissolution des partis politiques par le Mali a fait suite à une mesure analogue prise par le Niger à la fin du mois de mars. Par ailleurs, les autorités guinéennes de transition ont réaffirmé leur engagement à organiser des élections en 2025. Parallèlement, des organisations de défense des droits humains continuent de s'inquiéter des restrictions croissantes imposées à l'espace civique, aux droits humains et aux libertés fondamentales dans les quatre pays.

3. Ailleurs dans la région, les tensions politiques se sont accentuées en lien avec les élections à venir en Côte d'Ivoire et en Guinée-Bissau. En Gambie, les réformes constitutionnelles n'ont pas progressé en raison de désaccords persistants. Fait plus positif, le dialogue national au Sénégal a permis de dégager un consensus sur les principales recommandations en matière de réformes politiques.



4. Nonobstant les progrès en matière de lutte contre le terrorisme au Sahel central, la situation générale en matière de sécurité dans l'ensemble de la région reste extrêmement précaire. Dans le nord-est du Nigéria, des groupes terroristes déploient des armes plus sophistiquées, y compris des systèmes de drones aériens et des capacités antiaériennes, et mènent des attaques coordonnées contre des cibles militaires, des convois humanitaires et des infrastructures civiles essentielles (écoles, établissements médicaux, antennes téléphoniques, aéroports et axes routiers). La menace terroriste persiste dans le nord du Bénin et du Togo, et l'on remarque des signes d'infiltration terroriste plus poussée dans l'ouest du Mali et dans les zones frontalières entre le Mali et la Guinée, la Mauritanie et le Sénégal. Les dirigeants régionaux continuent d'insister sur la nécessité d'engager une action collective ; toutefois, la coopération régionale dans la lutte contre les menaces transnationales reste fragmentée.

5. La Gambie, le Ghana et le Libéria, entre autres, sont restés accablés par la dette et ont vu leur marge de manœuvre budgétaire réduite, ce qui entrave les dépenses publiques dans les services essentiels. Les jeunes, qui représentent environ 65 % de la population de la région, restent particulièrement vulnérables car le chômage, le manque de débouchés et la marginalisation ressentie augmentent le risque qu'ils soient recrutés par des groupes criminels et terroristes.

A. Politique et gouvernance

6. Le Conseil des ministres de la CEDEAO a tenu une session extraordinaire les 22 et 23 avril à Accra suite au retrait du Burkina Faso, du Mali et du Niger de la Communauté et a adopté des modalités de négociation et un plan d'urgence pour limiter les perturbations occasionnées à la libre circulation des personnes, des biens et des services. Le 22 mai, les Ministres des affaires étrangères des pays de la Confédération des États du Sahel et le Président de la Commission de la CEDEAO, Omar Aliou Touray, se sont réunis à Bamako pour jeter les bases des négociations sur les relations futures. Les parties ont réaffirmé leur engagement à protéger les intérêts des populations de l'Afrique de l'Ouest et à préserver les acquis de l'intégration sous-régionale.

7. Par ailleurs, le Président de la Commission de l'Union africaine, Mahmoud Ali Youssouf, a invité les Ministres des affaires étrangères de la Confédération des États du Sahel à Addis-Abeba à des consultations pour discuter de la situation politique dans les trois pays et pour trouver des pistes visant à dégager une volonté renouvelée de restaurer l'ordre constitutionnel. De même, lors de visites de suivi dans les trois pays les 17 et 18 juin, le Ministre angolais des relations extérieures et Envoyé spécial auprès des autorités de transition du Burkina Faso, du Mali et du Niger, Tété António, a transmis des messages du Président de l'Angola et Président en exercice de l'Union africaine, João Lourenço. M. António a réaffirmé que l'Union africaine s'engageait à faire régner la stabilité et de la sécurité du Sahel, à appuyer la lutte contre le terrorisme et à promouvoir le développement dans la région. En juillet, les nominations successives du Représentant spécial de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel et de son Envoyé spécial pour le Sahel ont démontré l'engagement renouvelé des dirigeants de l'Union à renforcer la coopération avec les pays du Sahel central.

8. Le Burkina Faso, le Mali et le Niger ont progressé dans la mise en service des structures de la Confédération des États du Sahel dans trois domaines : la défense, la diplomatie et le développement. Lors d'une réunion à Bamako les 29 et 30 mai, les Ministres de la justice et des droits humains ont convenu, entre autres, d'établir des instances judiciaires et des organes d'arbitrage confédéraux pour connaître des infractions graves, notamment les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre, le

génocide, l'agression, le terrorisme et son financement, ainsi que les violations graves des droits humains.

9. Le 28 mai, la CEDEAO a célébré son cinquantième anniversaire en organisant une manifestation à Lagos sur le thème « Plus forts ensemble, pour un avenir meilleur ». À l'occasion du soixante-septième sommet ordinaire de la CEDEAO tenu à Abuja le 22 juin, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des États membres a chargé le Président de la Commission, de poursuivre un dialogue constructif avec les pays de la Confédération des États du Sahel. La Conférence a également approuvé la relocalisation de trois institutions de la CEDEAO du Burkina Faso et du Mali vers la Guinée, la Guinée-Bissau et le Libéria et a appelé à une réunion urgente en vue de définir les modalités d'une coopération régionale renforcée contre le terrorisme. En outre, elle a approuvé la recommandation formulée par le Conseil des ministres à sa session extraordinaire tendant à nommer un négociateur en chef pour mener les discussions avec le Burkina Faso, le Mali et le Niger afin d'assurer un processus de retrait ordonné. Le négociateur en chef, qui sera assisté d'une troïka ministérielle, du Président de la Commission de la CEDEAO et d'une équipe technique, n'a toutefois pas encore été nommé. En ce qui concerne les autres situations nationales, la Conférence a prorogé le mandat des missions de la CEDEAO en Gambie (de 24 mois) et en Guinée-Bissau (de 18 mois) et en a réajusté la teneur afin de renforcer leur efficacité.

10. Les relations diplomatiques bilatérales entre les pays côtiers et les pays du Sahel central se sont poursuivies. Le 16 avril, le Ministre nigérian des affaires étrangères, Yusuf Tuggar, a conduit une délégation de haut niveau à Niamey, qui a abouti à la publication d'un communiqué conjoint sur la nécessité de renforcer les liens bilatéraux entre le Niger et le Nigéria. Face aux tensions croissantes entre la Côte d'Ivoire et les pays de la Confédération des États du Sahel, le Président ivoirien, Alassane Ouattara, a reçu le Premier Ministre nigérian de la transition, Ali Mahamane Lamine Zeine, à Abidjan le 27 mai. Les 16 et 17 mai, le Premier Ministre sénégalais, Ousmane Sonko, s'est rendu au Burkina Faso et s'est engagé à soutenir pleinement les efforts de lutte contre le terrorisme. Le 17 juin, le Président guinéen de la transition, Mamadi Doumbouya, s'est rendu en Côte d'Ivoire, où les deux parties ont réaffirmé leur engagement à renforcer leur coopération.

11. Les tensions à la frontière entre la Guinée et la Sierra Leone au sujet de la zone de Yenga ont resurgi en avril, à la suite du déploiement de soldats guinéens dans la région. La Sierra Leone a riposté en envoyant des troupes supplémentaires. Le 3 mai, le Ministre des affaires intérieures de la Sierra Leone a conduit une délégation de haut niveau du secrétariat de l'Union du fleuve Mano dans la zone contestée dans l'objectif de préconiser une solution diplomatique.

12. Les pays de la Confédération des États du Sahel et la Guinée ont continué de faire avancer leurs programmes de transition respectifs, bien que de nouvelles restrictions aient été imposées à l'activité politique. Au Burkina Faso, le 30 avril, les partisans des autorités de transition ont organisé des rassemblements à l'appui du Président de la transition, Ibrahim Traoré, après qu'un coup d'État aurait été déjoué le 21 avril. Au Niger, la publication de la Charte de la refondation le 31 mars a conduit à la consolidation du pouvoir exécutif autour de la figure du Président, Abdourahamane Tiani. De nouvelles institutions ont été créées, notamment le Conseil consultatif de la refondation, organe consultatif dépourvu de fonctions législatives.

13. Au Mali, au terme des consultations nationales qui se sont tenues du 16 au 29 avril, il a été recommandé que les partis politiques soient dissous, que les opérations électorales soient suspendues jusqu'au retour de la stabilité et que la charte de la transition soit modifiée. Les partis politiques ont ensuite été dissous le 8 juillet, ce qui a déclenché des manifestations non autorisées à Bamako. La charte de la

transition a été promulguée le 8 juillet, accordant notamment au Président de la transition, le Général Assimi Goïta, un mandat de cinq ans à compter de 2025, renouvelable « jusqu'à la pacification du pays ». Des figures de l'opposition se sont élevées contre cette décision, estimant qu'elle constituait une violation de la Constitution et une « menace pour la cohésion nationale ». L'opposition a demandé une nouvelle fois que soit fixée une date de fin de la transition, ainsi qu'un calendrier électoral clair. Par ailleurs, le Ministère de la réconciliation aurait facilité la signature d'un pacte d'unification avec certains chefs touaregs des communautés Idnan, Imghad et Daoussak le 27 avril. Cependant, les divergences entre les Touaregs et les autres communautés au sujet de leur coopération avec les autorités de transition maliennes persistent, le Front de libération de l'Azawad n'ayant pas signé le pacte et s'opposant toujours aux autorités de transition.

14. En Guinée, le 1^{er} avril, le Président de la transition a annoncé qu'un référendum constitutionnel se tiendrait le 21 septembre. Un programme national de recensement administratif de l'état civil a été lancé le 15 avril et servira de base à l'établissement des listes électorales. Pour soutenir la transition, une Mission d'évaluation technique de la CEDEAO s'est rendue à Conakry les 10 et 11 avril. Le 14 juin, le Président de la transition a dissous la Commission électorale nationale indépendante et l'a remplacée par la Direction générale des élections ; celle-ci est rattachée au Ministère de l'administration du territoire et est désormais chargée d'organiser toutes les élections et tous les référendums sur l'ensemble du territoire national.

15. Les réformes constitutionnelles ont progressé dans plusieurs pays de la région. Au Togo, le Parlement a élu Jean-Lucien Savi de Tové à la présidence de la République, et l'ancien Président Faure Essozimna Gnassingbé a prêté serment en tant que Président du Conseil des ministres le 3 mai. Ainsi s'est achevé la transition du pays vers un système parlementaire, en dépit des dissensions de l'opposition. Le Sénat nouvellement créé a tenu sa première session ordinaire le 3 avril. Les élections municipales se sont ensuite tenues le 17 juillet (taux de participation : 55 %). Le 21 juillet, la Commission électorale nationale indépendante a annoncé les résultats provisoires : le parti au pouvoir, l'Union pour la république, avait remporté 1 150 sièges (75 %). Le 6 juin et du 26 au 28 juin, la société civile et les partis d'opposition ont organisé des manifestations contre la réforme constitutionnelle, l'augmentation du coût de la vie et la répression de la dissidence, au cours desquelles sept morts auraient été à déplorer. Au Ghana, une Commission de révision de la Constitution a mené des consultations nationales sur des questions telles que la gestion des terres et des ressources naturelles, la décentralisation, les services publics et les droits humains. Au Nigéria, au terme du processus de révision constitutionnelle, un document de synthèse a réuni 51 projets de loi et a ensuite été soumis pour débat lors d'audiences publiques zonales jusqu'en juillet. Les travaux devraient être achevés d'ici à décembre 2025. En Gambie, la lecture parlementaire du projet de constitution, le 7 juillet, n'a pas permis de faire avancer le processus au stade de la commission. Alors que le Gouvernement a affirmé qu'il s'engageait à explorer d'autres voies pour faire avancer la réforme constitutionnelle, le Parti démocratique uni a invoqué le manque de transparence et de bonne volonté de la majorité pour justifier son rejet du projet de loi constitutionnelle.

16. Au Sénégal, un dialogue national s'est tenu du 28 mai au 4 juin. Malgré le boycott partiel de certains partis d'opposition, les participants sont parvenus à un consensus sur les réformes du système électoral, y compris les nouvelles réglementations régissant les partis politiques et les institutions nationales. En Mauritanie, les préparatifs du dialogue national se sont poursuivis ; les dirigeants de l'opposition ont exigé des garanties pour éviter que ne se reproduisent les échecs essuyés par le passé et le Gouvernement a appelé toutes les parties prenantes à saisir

l'occasion qui se présentait pour faire advenir la réconciliation nationale. En Sierra Leone, la mise en œuvre de l'Accord d'unité nationale s'est poursuivie.

17. Au Libéria, une longue crise à la tête de la Chambre des représentants s'est dénouée le 12 mai par la démission du Président, Jonathan Fonati Koffa. Le même jour, Richard Nagbe Koon a été élu pour le remplacer, après des mois de paralysie législative et de tensions institutionnelles.

18. Les divisions politiques se sont creusées dans les pays où des élections approchent. Les tensions se sont accentuées en Côte d'Ivoire, où l'élection présidentielle est prévue pour le 25 octobre 2025. Des personnalités politiques majeures, notamment Laurent Gbagbo, Charles Blé Goudé et Guillaume Soro, ont été exclus de la liste électorale par une décision de la Commission électorale nationale le 4 juin. Le 22 avril, un tribunal avait décidé que Tidjane Thiam, candidat à l'élection présidentielle et chef du Parti démocratique de la Côte d'Ivoire (principale formation d'opposition), devait être radié de la liste électorale au motif qu'il avait perdu sa nationalité ivoirienne en acquérant la citoyenneté française en 1987.

19. En Guinée-Bissau, les principales coalitions d'opposition, notamment Plataforma da Aliança Inclusiva et Aliança Patriótica Inclusiva, ont continué à remettre en cause la légitimité de la Commission électorale nationale et de la direction nouvellement élue de la Cour suprême de justice, en invoquant des vices de procédure. Néanmoins, les préparatifs des élections présidentielles et législatives qui doivent se tenir le 23 novembre se sont poursuivis, notamment en ce qui concerne l'inscription sur les listes électorales. Alors que le Gouvernement avait demandé l'appui technique de l'ONU pour les élections de mars, il a ensuite informé la Coordinatrice résidente qu'il prendrait en charge l'intégralité du coût des élections et qu'il ne ferait plus appel à l'aide de l'ONU pour le moment. Le Président de la Commission de la CEDEAO s'est rendu à Bissau du 25 au 27 mai et a rencontré le Président, Umaro Sissoco Embaló, ainsi que les parties prenantes nationales. Une mission préélectorale de l'Union africaine a également été déployée à Bissau du 23 au 27 mai. Toutefois, aucune des missions n'a été autorisée à échanger avec l'éventail complet de la classe politique. Le 18 juillet, la Guinée-Bissau a accueilli le sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté des pays de langue portugaise, qui a axé ses discussions sur la sécurité alimentaire et le développement. À cette occasion, M. Embaló a été nommé à la présidence de la Communauté pour la période 2025-2027.

20. Au Bénin, la Commission électorale nationale autonome a organisé les préparatifs des élections municipales, parlementaires et présidentielles, qui se tiendront respectivement en janvier et en avril 2026, alors que l'opposition continue d'exiger la révision du code électoral. L'audit de la liste électorale par quatre experts internationaux a commencé le 6 juillet et devait se terminer le 27 juillet. Le 14 juillet, la Cour constitutionnelle a publié le calendrier officiel des élections.

21. Quelques pays ont progressé dans la lutte contre la corruption. En Mauritanie, le 14 mai, une cour d'appel a porté de cinq à quinze ans la peine de prison purgée par l'ancien Président, Mohamed Ould Abdel Aziz, qui avait été reconnu coupable de corruption. Au Sénégal, cinq anciens ministres doivent répondre d'accusations de corruption devant la Haute Cour de justice. En Gambie, des organisations de jeunes ont protesté contre le manque de transparence dans la vente des biens de l'ancien Président, Yahya Jammeh.

22. À Cabo Verde, les autorités se sont concentrées sur les priorités de développement. Le pays a accueilli plusieurs manifestations internationales, notamment un sommet africain sur la santé le 25 avril, une réunion de haut niveau des petits États insulaires en développement de la région de l'Atlantique, de l'océan Indien et de la mer de Chine méridionale les 15 et 16 mai, ainsi que des réunions

régionales sur la santé et l'exploitation durable des pêches. Le pays a également célébré le cinquantième anniversaire de son indépendance le 5 juillet.

B. Sécurité

23. Les autorités de transition des trois pays de la Confédération des États du Sahel ont intensifié leurs efforts pour renforcer la sécurité et reprendre le contrôle des territoires en menant des opérations de lutte contre le terrorisme, en modernisant leur matériel et en prenant des mesures pour augmenter les effectifs des troupes. Plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest ont continué de mener des opérations anti-insurrectionnelles dans leurs zones frontalières, tout en s'efforçant d'améliorer l'accès de leurs populations aux services de protection sociale dans les zones de conflit, afin de renforcer l'autorité de l'État et de mieux protéger les civils.

24. Toutefois, les conditions de sécurité dans la région sont restées très précaires et instables ; étant donné que les activités terroristes se sont accrues dans les pays du Sahel central et du bassin du lac Tchad. Le Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin, affilié à Al-Qaida, l'État islamique dans la province du Sahel et Boko Haram ont continué d'étendre leurs attaques et leurs campagnes vers les États côtiers. Le nord du Bénin et le nord du Togo continuent d'être ciblés. Les groupes terroristes ont fait preuve d'une grande sophistication tactique, en recourant de plus en plus fréquemment à des drones et à des engins explosifs improvisés, même s'ils continuaient de recruter des enfants pour les utiliser comme combattants. Comme les civils étaient pris pour cible outre les installations et le personnel militaires, ces attaques ont provoqué des déplacements de population.

25. Au Burkina Faso, les autorités de transition ont réagi en reconfigurant les structures de commandement et en déployant des bataillons d'intervention rapide. Toutefois, une centaine de personnes auraient été tuées lors d'une attaque du Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin contre des installations militaires à Djibo (région du Sahel) le 11 mai. L'attaque a été suivie d'un acte de violence analogue à Diapaga (région de l'Est) le 12 mai, qui a entraîné l'évasion de détenus. En réaction, le 20 mai, le Commandant de la brigade des Volontaires pour la défense de la patrie a annoncé qu'un total de 80 000 Volontaires avaient été recrutés pour lutter contre le terrorisme.

26. Au Mali, les autorités de transition se sont efforcées d'obtenir la réconciliation nationale, tout en intensifiant les opérations aériennes et terrestres contre les groupes armés terroristes, notamment le Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin, qui a mené des frappes de drones contre les forces de défense et de sécurité dans les régions de Ségou et de Mopti en avril. Entre le 23 mai et le 4 juin, plusieurs attaques coordonnées ont été menées contre des bases militaires à Dioura, Soumpti, Boulikessi et Tombouctou. Le 1^{er} juillet, des attaques simultanées coordonnées ont été lancées sur sept localités de l'ouest du Mali, à savoir Diboli, Gogui, Kayes, Molodo, Niono, Nioro et Sandaré qui se trouvent à proximité des frontières entre la Mauritanie et le Sénégal. La coopération en matière de sécurité est devenue plus difficile lorsque dans la nuit du 31 mars au 1^{er} avril les forces algériennes ont abattu un drone malien à la frontière commune aux deux pays. Les autorités algériennes ont insisté sur le fait que le drone avait pénétré dans l'espace aérien algérien. Cet incident a déclenché des tensions diplomatiques, qui ont également concerné le Burkina Faso et le Niger. Le Mali s'est ensuite retiré du Comité d'état-major opérationnel conjoint, organe de coordination de la sécurité composé de l'Algérie, du Mali, de la Mauritanie et du Niger, et basé à Tamanrasset (Algérie).

27. Au Niger, les forces de défense et de sécurité ont fait état de progrès, notamment le sauvetage de huit civils enlevés à Kaji Jiwa (région de Diffa) le 21 avril. Les activités terroristes dans le pays sont restées principalement concentrées dans les

régions de Dosso, Tillabéri, Agadez, Diffa et Tahoua. L'oléoduc Niger-Bénin est resté une cible et a subi des attaques les 1^{er}, 4 et 6 avril. Des individus armés non identifiés ont également enlevé un ressortissant suisse à Agadez le 13 avril.

28. Dans le bassin du lac Tchad, les capacités de réponse régionale ont été affectées par l'annonce faite en mars par le Niger au sujet de son retrait de la Force multinationale mixte du bassin du lac Tchad. Dans l'ensemble, les groupes terroristes ont intensifié leur utilisation de drones et d'engins explosifs improvisés, en particulier au Nigéria. Dans l'État de Borno, des éléments de la « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » auraient attaqué un bataillon de l'armée nigériane à Marte le 12 mai, tuant plusieurs soldats, et le groupe dissident rival Boko Haram, Jama'atu Ahlus-Sunna Lidda'Awati Wal Jihad, aurait tué 57 personnes à Mallam Karamti et à Kwatandashi le 15 mai. Dans l'État de Benue, des attaques qui auraient été coordonnées par des bergers armés ont fait plus de 250 morts entre avril et juin. Les sénateurs et gouverneurs nigériens des régions touchées se sont rapprochés des chefs traditionnels afin de briser la dynamique des conflits locaux.

29. Dans le cadre des efforts visant à remédier à la fragmentation de la coopération régionale et sous-régionale en matière de sécurité, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de médiation et de sécurité ont tenu une réunion consultative conjointe le 16 mai à Addis-Abeba. Ils ont convenu de mettre en place une cellule conjointe de fusion et d'analyse des menaces dans le cadre de la plateforme de coordination de la lutte contre le terrorisme proposée par l'Union africaine et la CEDEAO et d'accélérer l'opérationnalisation de la Force en attente de l'Union africaine et de la Force en attente de la CEDEAO. Afin de renforcer l'Initiative d'Accra, le Président ghanéen, John Dramani Mahama, a nommé, le 28 avril, un nouveau commandant de la Force multinationale mixte. L'Envoyé spécial du Ghana auprès de la Confédération des États du Sahel s'est également vu confier des responsabilités supplémentaires de coordination en lien avec l'Initiative.

30. Le 15 avril, les chefs d'état-major des pays de la Confédération des États du Sahel se sont réunis à Ouagadougou pour discuter de la coopération en matière de défense et de sécurité, notamment des opérations et des modalités de mise en place de la force conjointe de la Confédération. Les chefs des forces aériennes ont tenu des consultations parallèles à Bamako. Du 15 mai au 4 juin, le Tchad et le Togo ont participé à l'exercice militaire conjoint de la Confédération, du nom de « Tarha Nakal 2 ». La première session des consultations entre la Fédération de Russie et la Confédération s'est tenue à Moscou le 3 avril et s'est conclue par un engagement d'établir un partenariat stratégique en matière de défense et de sécurité.

31. Au cours de la période considérée, les risques transfrontaliers pour l'ensemble de la sous-région ont persisté. Le nord du Bénin a connu une recrudescence d'attaques terroristes. Le 17 avril, le Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin a revendiqué deux attaques coordonnées contre des postes militaires à Banikoara et Koudou (département de l'Alibori), qui auraient coûté la vie de 54 soldats. Dans le nord du Togo, une attaque de drone contre un avant-poste militaire près de Dapaong, dans la région des Savanes, a blessé six soldats.

32. En revanche, les conditions de sécurité maritime dans le golfe de Guinée sont restées relativement stables. Le 25 avril, les forces de défense et de sécurité nigérianes ont secouru trois nationaux chinois qui avaient été enlevés par des pirates le 27 mars. Afin de renforcer la sécurité maritime dans la région, Cabo Verde a accueilli un exercice multinational de sécurité maritime du 5 au 16 mai, réunissant 22 membres de l'Architecture de Yaoundé pour la sécurité maritime et huit pays partenaires internationaux.

C. Contexte socioéconomique

33. Dans l'ensemble, en 2025, les pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine ont continué d'afficher une croissance robuste, grâce aux bonnes performances de la Côte d'Ivoire (croissance de 6,4 %), du Niger (croissance de 6,9 %) et du Sénégal (croissance de 7,9 %). À l'inverse, de grandes économies comme le Ghana et le Nigéria devraient afficher des taux de croissance modérés de 4,4 % et 3,5 %, respectivement, en partie à cause de politiques fiscales et monétaires plus strictes. Le Sénégal a discuté de la reprise de son programme avec le Fonds monétaire international et a entamé des révisions du Code général des impôts afin de stimuler le recouvrement des recettes intérieures. En avril, la Mauritanie et le Sénégal ont également bénéficié de leurs premières exportations commerciales conjointes de gaz naturel liquéfié.

34. Les industries extractives sont restées un moteur de croissance essentiel dans toute la région, y compris dans les pays de la Confédération des États du Sahel, où la production agricole a également augmenté à la faveur de bonnes conditions météorologiques. Le produit intérieur brut du Niger est passé de 2,5 % en 2023 à 8,5 % en 2024. Suite à l'adoption d'un code minier révisé en 2024, et dans le cadre des procédures judiciaires en cours, les autorités maliennes ont fermé, le 15 avril, les bureaux de la société canadienne Barrick Mining Corporation à Bamako et ont placé le site d'extraction aurifère de la société sous administration provisoire de l'État.

35. Malgré des améliorations observées dans les performances économiques de la région, le lourd fardeau de la dette (qui atteint plus de 100 % du produit intérieur brut à Cabo Verde et au Sénégal) et les déficits budgétaires font ressortir des faiblesses structurelles persistantes, qui sont exacerbées par les réductions de l'aide au développement et la hausse des coûts d'emprunt. Ces facteurs ont continué de restreindre la marge de manœuvre budgétaire dont bénéficient les Gouvernements pour fournir des services. Les faibles indices de développement humain et le taux élevé de chômage chez les jeunes, qui dépasse les 30 % au Mali et au Niger, restent très préoccupants étant donné qu'ils peuvent exacerber les griefs socioéconomiques et accroître le risque de recrutement par des groupes armés et criminels.

D. Situation humanitaire

36. Dans toute la région, la protection des populations vulnérables reste une préoccupation urgente, en particulier dans les zones où la violence alimente l'instabilité et met en danger les civils. Dans les zones de conflit, les enfants et les jeunes sont particulièrement exposés au risque de recrutement forcé, notamment par des groupes armés. La violence sexuelle et fondée sur le genre est très répandue et touche surtout les femmes et les filles, les risques étant encore plus importants en cas de déplacements et de difficultés économiques.

37. Selon le Cadre harmonisé, on estime que 47,9 millions de personnes dans la région se trouvaient en situation d'insécurité alimentaire en juin et en juillet 2025. Bien que cela représente une baisse de 1,7 million par rapport à la même période en 2024, ces chiffres sous-estiment probablement la véritable ampleur de l'insécurité alimentaire, car les données du Cadre harmonisé n'étaient pas disponibles pour deux pays d'Afrique de l'Ouest.

38. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, au 31 mai, il y avait plus de 6,5 millions de personnes déplacées internes au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Nigéria (chiffres comparables à ceux de la période précédente). Les quatre pays ont également accueilli environ 723 406 réfugiés et demandeurs d'asile (contre environ 726 000 au cours de la période précédente). En outre, la Mauritanie a

accueilli 169 730 réfugiés et demandeurs d'asile tandis que le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Togo en ont accueilli 168 885.

39. Garantir l'accès aux services de base, en particulier pour les plus vulnérables, est resté une priorité au cours de la période considérée, étant donné que près de 600 centres de santé (une augmentation de quasiment 500 par rapport à la période précédente) demeuraient fermés dans nombre de zones où règne l'insécurité. En raison de l'insécurité qui sévit au Burkina Faso, au Mali et au Niger, plus de 9 100 écoles sont restées fermées, soit un nombre proche de celui enregistré à la période précédente.

40. L'accès à l'aide humanitaire a continué d'être entravé par l'insécurité et les restrictions imposées aux travailleurs humanitaires, ce qui a compliqué les efforts déployés pour atteindre les personnes dans le besoin. Le financement de l'aide humanitaire a aussi continué de constituer un problème majeur. Sur les 3,1 milliards de dollars nécessaires pour venir en aide à 6,9 millions de personnes au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Nigéria, seuls 14 % environ du montant avaient été reçus à la date du 15 juillet, ce qui compromet gravement l'acheminement de l'aide vitale.

E. Droits humains

41. Dans l'ensemble, des progrès ont été réalisés dans certains domaines, notamment la lutte contre l'impunité, mais des préoccupations généralisées persistent concernant les violations des droits humains et les atteintes à ces droits dans la région. Dans les pays du Sahel central et en Guinée, les groupes de défense des droits humains ont fait part de leurs préoccupations concernant les restrictions généralisées des libertés d'expression et de réunion pacifique ainsi que les restrictions et interdictions des activités politiques et les allégations d'arrestations arbitraires, d'enlèvements et de disparitions forcées. Au Burkina Faso, le 2 avril, trois journalistes sont apparus dans une vidéo, vêtus d'uniformes militaires, après avoir été arrêtés par des hommes armés pour avoir critiqué les restrictions imposées à la presse. Au Mali, suite à la dissolution des partis politiques, des figures pro-démocratie auraient été arrêtées les 8 et 11 mai, et le Président du parti Alternative pour le Mali a été condamné à un an de prison le 19 juin. Au Niger, trois journalistes radio auraient été arrêtés le 8 mai. En Guinée, on ignore toujours où se trouve Habib Marouane Camara, journaliste arrêté en décembre 2024, ainsi que Oumar Sylla et Mamadou Billo Bah, militants de la société civile disparus en juillet 2024. De même, on ne sait rien du sort de l'ancien Secrétaire général du Ministère des mines et de la géologie, Sadou Nimaga, enlevé à Conakry le 6 novembre 2024 avec son chauffeur, ni du lieu où ils se trouvent.

42. Les opérations de lutte contre le terrorisme menées dans des environnements complexes ont suscité des préoccupations liées aux droits humains : du personnel militaire étranger a pris part à des actions militaires et des attaques de représailles, des groupes terroristes exploitaient les griefs locaux, les brigades de volontaires et les communautés en quête de protection. Au Mali, le 22 avril, 13 corps auraient été découverts aux abords d'un camp militaire, après que les forces de sécurité avaient arrêté une centaine de personnes à Sebabougou (région de Kayes), le 12 avril. Quelque 65 personnes étaient toujours portées disparues au moment de la rédaction du présent rapport. Le 12 mai, Human Rights Watch a appelé le Gouvernement burkinabé à mener une enquête impartiale sur l'assassinat présumé d'environ 130 civils au cours d'une opération menée par les Volontaires pour la défense de la patrie et les forces de sécurité le 10 mars dans la municipalité de Salanso (région de la Boucle du Mouhoun). De leur côté, les autorités burkinabé de transition ont dénoncé une « campagne de désinformation » visant à discréditer leurs forces de sécurité. Ces faits ont laissé penser que la lutte contre le terrorisme prenait de plus en plus une dimension ethnique, ce qu'ont réfuté les autorités.

43. Dans certains pays, la lutte contre l'impunité a quelque peu progressé. Le 23 avril, le Conseil constitutionnel du Sénégal a invalidé une loi adoptée par l'Assemblée nationale le 2 avril pour « interpréter » la loi d'amnistie adoptée par l'ancien Président Macky Sall, peu avant l'élection présidentielle en 2024. Le Conseil a notamment fait valoir que la loi adoptée le 2 avril, dénoncée par l'opposition comme une tentative de protection des partisans de la majorité, violait le principe de non-rétroactivité. En Guinée, le 13 mai, les autorités ont annoncé que les 334 victimes reconnues par la Cour pénale de Dixinn, y compris les victimes de violences sexuelles lors du massacre du stade du 28 septembre 2009, commenceraient à recevoir des indemnités. Suite à la grâce présidentielle accordée à l'ancien Président guinéen, Moussa Dadis Camara, le 29 mars, le Procureur adjoint de la Cour pénale internationale s'est rendu en Guinée du 19 au 21 mai. M. Camara avait été condamné à 20 ans de prison en juillet 2024 pour des crimes contre l'humanité liés au massacre du 28 septembre 2009. En Gambie, sept membres de la Commission réparations ont prêté serment le 11 avril. Le Gouvernement a réaffirmé qu'il fallait apporter un soutien financier et technique au mécanisme spécial de reddition de comptes, composé du Bureau du Procureur spécial, d'une division pénale spéciale de la Haute Cour et d'un tribunal spécial. Au Libéria, le 30 avril, le Président, Joseph Boakai, a prorogé d'un an le mandat du Bureau pour la création du tribunal chargé de statuer sur les crimes de guerre et les crimes et délits économiques, démontrant ainsi une volonté politique constante de promouvoir l'obligation de rendre des comptes pour les violations graves des droits humains commises entre 1989 et 2003. Même si le Gouvernement a porté à 2 millions de dollars le financement destiné à la création du tribunal, le processus continue de pâtir de graves problèmes de financement.

F. Questions de genre et questions liées à la jeunesse

44. Des progrès ont été enregistrés dans la promotion de la participation des femmes et des jeunes à la prise de décision dans plusieurs pays, en dépit des obstacles qui persistent dans l'ensemble de la région. En Côte d'Ivoire, le 21 mai, le Conseil des ministres a adopté la politique nationale sur l'égalité, l'équité et le genre (2024-2030), qui porte création d'un cadre global de promotion de l'égalité des genres. Lors d'un remaniement ministériel au Niger, le 17 avril, un jeune Ministre de la jeunesse et des sports et une Ministre de la population, de l'action sociale et de la solidarité nationale ont été nommés ; en outre, des mandats précédemment abolis, en lien avec la promotion des femmes, ont été rétablis. En outre, la stratégie nationale pour l'autonomisation économique des femmes a été mise à jour. Malgré cette évolution, les femmes n'occupent que 15 % des postes au Gouvernement, ce qui est bien en deçà du quota de 30 % fixé. Au Nigéria, où seuls 4,3 % des législateurs fédéraux sont des femmes et où tous les gouverneurs sont des hommes, le plaidoyer s'est poursuivi en faveur d'un projet de loi sur les quotas obligatoires pour la présence des femmes dans les organes fédéraux et nationaux.

45. Le Bénin et le Niger ont organisé des sommets nationaux de la jeunesse pour soutenir le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, respectivement les 14 et 15 avril et les 14 et 15 mai. Le Bénin a ensuite validé le plan d'action relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité du pays le 17 mai.

III. Activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

A. Bons offices et missions spéciales du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

46. Le Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel a continué de s'entretenir avec les dirigeants de la région pour promouvoir le dialogue, l'objectif étant d'améliorer les relations entre les pays de la Confédération des États du Sahel et la CEDEAO, de préserver les acquis de l'intégration sous-régionale et de renforcer la coopération en matière de sécurité. Il a défendu des approches pragmatiques ainsi que l'alignement de l'appui des Nations Unies sur les priorités nationales. En réponse aux menaces qui pèsent sur la sécurité et à l'attention limitée que la communauté internationale accorde au Sahel, il s'est efforcé de mobiliser un appui et de renforcer les mécanismes régionaux par ses bons offices. Au niveau national, il a continué de promouvoir des processus politiques inclusifs et pacifiques.

47. À l'occasion des célébrations du cinquantième anniversaire de la CEDEAO, le 28 mai, le Représentant spécial a plaidé en faveur de la poursuite de la coopération régionale en préconisant des stratégies régionales coordonnées visant à répondre efficacement aux problèmes de sécurité qui évoluent rapidement. Il a salué la réunion entre la CEDEAO et les Ministres des affaires étrangères de la Confédération des États du Sahel le 22 mai, jugeant qu'il s'agissait d'un pas encourageant vers la préservation des acquis de l'intégration régionale. Le Président de la Commission de la CEDEAO s'est félicité du soutien apporté par les entités des Nations Unies et du partenariat solide avec l'UNOWAS. Le 22 juin, le Représentant spécial a également participé à la soixante-septième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement à Abuja au cours de laquelle il s'est félicité du rapprochement entre les pays de la Confédération et la CEDEAO, a rendu compte de ses visites dans les pays de la région et a réaffirmé l'engagement de l'ONU à approfondir la coopération avec la CEDEAO. Auparavant, le 11 juin, il avait rencontré le Président de la Commission de l'Union africaine à Addis-Abeba, et les deux avaient notamment convenu qu'il fallait engager une communication commune sur les opérations électorales dans la sous-région.

48. Le 2 juin, le Représentant spécial a rencontré le Président sénégalais, Diomaye Faye, afin de se concerter sur les moyens d'encourager la coopération et le dialogue au niveau régional. Cette réunion a fait suite à sa visite au Ghana du 14 au 16 avril, où il a discuté avec M. Mahama de la nécessité de relancer les mécanismes de sécurité régionale. Lors de sa rencontre avec les acteurs nationaux au Ghana, il a également salué le Conseil national de la paix comme un modèle de participation civique inclusive et a encouragé les mesures visant à accélérer la croissance économique durable.

49. Le Représentant spécial s'est rendu au Niger du 18 au 21 mai, où il a rencontré MM. Tiani et Zeine et d'autres hauts fonctionnaires. Les autorités nigériennes de transition ont exprimé leur inquiétude quant au soutien extérieur au terrorisme et ont appelé à un renforcement du soutien des Nations Unies dans les domaines de l'aide humanitaire, du développement et de la sécurité. S'engageant à poursuivre sa mobilisation, le Représentant spécial a souligné l'importance de la coopération régionale pour renforcer les efforts de lutte contre le terrorisme. Il a tenu des propos analogues lors de sa visite au Burkina Faso du 21 au 24 mai, où il a rencontré le Premier Ministre de la transition, Rimalba Jean Emmanuel Ouédraogo, et d'autres interlocuteurs de premier plan. Les autorités des deux pays ont exprimé leur optimisme quant à la collaboration future entre la Confédération des États du Sahel

et les pays de la CEDEAO, ont dit apprécier le rôle encourageant joué par l'ONU et se sont félicitées du soutien de l'Organisation aux priorités nationales. En outre, ils ont appelé la communauté internationale à accorder une plus grande attention aux conditions de sécurité et à la situation humanitaire difficiles au Sahel.

50. Suite à la publication d'un calendrier électoral prévoyant la tenue d'élections législatives d'ici la fin de l'année 2025, le Représentant spécial s'est rendu à Conakry du 3 au 5 juin. Les discussions tenues avec le Premier Ministre de la transition, le Président du Conseil national de transition et d'autres interlocuteurs ont porté sur le processus de transition, la situation régionale et l'appui des Nations Unies.

51. Dans un contexte de montée des tensions politiques à l'approche de l'élection présidentielle d'octobre 2025 en Côte d'Ivoire, le Représentant spécial s'est rendu à Abidjan du 16 au 19 avril. Il a rencontré M. Ouattara, les candidats et les représentants de l'opposition, ainsi que les principales parties prenantes, afin de promouvoir un dialogue propice à la tenue d'élections pacifiques. Il a gardé le contact avec les principaux acteurs politiques afin de préserver la paix, de sauvegarder les acquis économiques et de prévenir les violences liées aux élections.

52. À une étape charnière du processus de réforme constitutionnelle de la Gambie, le Représentant spécial s'est rendu dans le pays du 5 au 7 mai. Il a tenu des consultations avec le Président, Adama Barrow, et d'autres acteurs de premier plan afin de favoriser le dialogue et d'ouvrir la voie à un nouvel accord sur un processus consensuel.

B. Renforcement des partenariats régionaux et sous-régionaux de lutte contre les menaces transfrontières et transversales qui pèsent sur la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel

53. À l'appui des échanges de haut niveau du Représentant spécial, l'UNOWAS a poursuivi sa collaboration avec les organisations et partenaires régionaux afin de faire progresser les plans de travail conjoints, notamment avec la CEDEAO, l'Union du fleuve Mano, le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Le 1^{er} mai, l'UNOWAS a participé à une réunion consultative de la Commission mixte du Parlement de la CEDEAO sur le renforcement des relations régionales. Du 2 au 4 juin, le Bureau a participé à un symposium de la CEDEAO sur la sécurité humaine et les mécanismes d'alerte précoce à Lomé, au cours duquel a été soulignée l'importance de la coordination entre les niveaux local, national et régional. L'UNOWAS a également participé à la cinquante-quatrième session ordinaire du Conseil de médiation et de sécurité de la CEDEAO au niveau ministériel le 18 juin, et à une réunion technique à Abuja les 26 et 27 juin, dont l'objet était de mettre la dernière main au cadre juridique portant création du Conseil économique et social pour l'Afrique de l'Ouest.

54. L'UNOWAS a achevé son évaluation multipartite de la décennie de soutien apportée par l'ONU aux processus de réforme du secteur de la sécurité au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Gambie et en Guinée. L'étude a révélé que certains processus étaient affectés par l'instabilité politique, le manque de soutien et de coordination des donateurs, ainsi que par le flou dans la définition des objectifs. Le Bureau a également continué de fournir un appui stratégique et technique spécifique à la réforme du secteur de la sécurité dans plusieurs pays, notamment au Burkina Faso et en Gambie, où il a contribué à un projet financé par le Fonds pour la consolidation de la paix. L'UNOWAS a également collaboré avec l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement et le Centre régional des Nations Unies pour la paix

et le désarmement en Afrique dans la rédaction d'une étude sur la gestion des armes et munitions classiques, ainsi que sur la prévention de l'extrémisme violent.

55. Pour soutenir les efforts de renforcement de la sécurité maritime, l'UNOWAS a participé à un exercice de formation parrainé par le Centre international Kofi Annan de formation au maintien de la paix, le Danemark et le Sénégal, qui s'est tenu à Dakar du 7 au 16 avril et auquel ont participé 30 experts maritimes de la région. À cette occasion, l'UNOWAS a présenté ses conclusions se rapportant à l'évaluation de l'Architecture de Yaoundé pour la sécurité maritime. '

56. Afin de contrer les menaces transfrontières, une conférence régionale a été organisée à Dakar les 9 et 10 juillet pour valider les résultats des évaluations de base conjointes du Mécanisme intégré de stabilité des frontières en Afrique de l'Ouest. L'UNOWAS a rejoint cette initiative conjointe du Bureau de lutte contre le terrorisme, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, de l'Organisation internationale pour les migrations et de l'Organisation internationale de police criminelle visant à améliorer la gouvernance des frontières terrestres et la coopération transfrontières.

57. Le Bureau a continué de collaborer avec ses partenaires pour faire avancer le programme relatif au climat et à la paix et à la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Il a notamment contribué à ce que les perspectives en matière de climat et de paix et de sécurité soient intégrées au Programme de résilience urbaine en Afrique, qui a été présenté lors d'une réunion du Comité régional de gestion des catastrophes en Afrique de l'Ouest du 20 au 22 mai. Avec l'aide du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le programme aide les pays de la région à renforcer les capacités de gouvernance pour ce qui est des risques climatiques. Au niveau national, le 7 mai, l'UNOWAS a entamé, en collaboration avec les autorités sénégalaises, une évaluation de la sécurité climatique dans la région du lac Retba.

C. Promotion de la bonne gouvernance, respect de l'état de droit, droits humains et questions de genre

58. L'UNOWAS a renforcé ses partenariats avec les institutions régionales et nationales de défense des droits humains et les organisations de la société civile sur des questions transversales, notamment la gouvernance, les droits humains et la participation des femmes et des jeunes à la vie politique. Le 2 mai, la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général a prononcé, à distance, une allocution d'ouverture à la quatre-vingt-troisième session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples à Banjul, appelant à une collaboration renforcée pour faire progresser les droits humains. Avant la session, l'UNOWAS avait soutenu le forum des organisations non gouvernementales tenu du 28 au 30 avril, qui avait débouché sur une série de résolutions soumises à la Commission. Du 1^{er} au 4 juillet, le Bureau a également soutenu la consultation régionale annuelle des institutions nationales des droits humains à Abuja. Dans le cadre de sa série de dialogues « arbre à palabre », l'UNOWAS a organisé une session sur l'espace civique dans la sous-région, en collaboration avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar.

59. Du 1^{er} au 4 avril, le Bureau a coanimé un atelier à Monrovia à l'intention du Bureau pour la création du tribunal chargé de statuer sur les crimes de guerre et les crimes et délits économiques au Libéria, aux côtés du Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité, du Bureau des affaires juridiques et de l'équipe de pays des Nations Unies. L'atelier a permis de mettre en commun les enseignements tirés d'autres mécanismes de reddition de comptes et de soutenir les efforts visant à créer et à rendre opérationnel le Tribunal spécial pour les crimes de guerre. Les 5 et

6 mai, UNOWAS a participé à une conférence de haut niveau pour les parlementaires des pays en transition d'Afrique centrale et de l'Ouest, organisée par l'Union interparlementaire à Libreville. Le Bureau a contribué aux discussions sur la gouvernance inclusive et sur la participation des femmes à la prise de décision. Les participants ont adopté la Déclaration de Libreville, qui appelle au renforcement des institutions législatives de transition, à la mise en place d'une commission dédiée à l'inclusion et à l'élaboration d'orientations pour le rétablissement de l'ordre constitutionnel et démocratique.

60. L'UNOWAS a continué de défendre les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité et le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. Le Bureau a également organisé, en partenariat avec le PNUD, un atelier de formation sur la prévention de la violence de genre pour les officiers de police et les organisations de la société civile à Bula (Guinée-Bissau), du 7 au 11 avril. Le 10 avril, l'UNOWAS a organisé avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et le Fonds des Nations Unies pour la population une session virtuelle de renforcement des connaissances pour promouvoir les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité. Du 7 au 9 mai, le Bureau a participé à une conférence régionale sur la participation durable des jeunes à la gouvernance, organisée par la Commission de la CEDEAO. Parmi les principales recommandations, on peut mentionner la création d'un parlement des jeunes de la CEDEAO et la nomination d'un envoyé de la jeunesse.

D. Mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel

61. Dans le cadre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et en étroite collaboration avec les autorités de transition, dans un esprit de co-création, le système des Nations Unies a élaboré dix programmes phares complets pour le Burkina Faso, le Mali et le Niger. Basés sur les priorités nationales et dotés d'un budget global de 6,9 milliards de dollars, les programmes devraient bénéficier à plus de 15 millions de personnes sur une période de trois à six ans. Ils couvrent un large éventail de domaines, notamment le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, la stabilisation et la programmation transfrontalière, les systèmes alimentaires, la transition énergétique, la gouvernance économique, l'éducation, la santé, la protection sociale, l'emploi et la participation des jeunes, ainsi que la promotion des droits humains. Pour soutenir le lancement d'une campagne de financement de ces programmes, le Bureau du Coordonnateur spécial pour le développement au Sahel a renforcé les efforts de mobilisation des ressources.

62. En outre, pour faire avancer la mise en œuvre de l'initiative « L'eau comme accélérateur du développement au Sahel », le Bureau du Coordonnateur spécial pour le développement au Sahel a facilité une série de réunions visant à finaliser le plan d'action régional du Sahel pour l'eau et à promouvoir les investissements à long terme de la région dans le domaine de l'eau.

63. Dans le cadre de l'initiative « La gouvernance comme accélérateur du développement au Sahel », le Bureau du Coordonnateur spécial pour le développement au Sahel, le PNUD et l'UNOWAS ont organisé le forum sur la gouvernance au Sahel à Banjul les 30 et 31 juillet. La première édition du rapport sur l'avenir de la gouvernance au Sahel, lancée lors du forum, offre un cadre conceptuel pour surmonter les problèmes de gouvernance dans la région.

E. Commission mixte Cameroun-Nigéria

64. À l'issue de la mission de bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Commission mixte Cameroun-Nigéria en novembre 2024, les parties ont réalisé des progrès tangibles dans le règlement des trois derniers points de désaccord. Une mission d'évaluation sur le terrain est en cours de planification afin d'enregistrer les coordonnées convenues. Au cours d'une session tripartite de renforcement des capacités qui s'est tenue à Dakar du 7 au 15 avril, les parties ont examiné et validé des projets de cartes délimitant des sections spécifiques de la frontière. Ce processus a permis de produire 62 des 131 feuilles de cartes nécessaires pour achever la délimitation des frontières. Par ailleurs, les procédures d'achat ont progressé pour la construction de 410 bornes-frontières, les contrats devant être attribués d'ici à septembre 2025 pour permettre un démarrage rapide de la construction. Afin de favoriser une transition en douceur et d'assurer la pérennité de ses travaux, la Commission a également élaboré une stratégie de désengagement visant à consolider les réalisations et à promouvoir une paix et une stabilité durables le long de la frontière entre le Cameroun et le Nigéria.

IV. Observations et recommandations

65. Malgré les efforts redoublés des pays de la sous-région, la situation de sécurité, marquée par des attaques à grande échelle et des équipements de plus en plus sophistiqués aux mains des groupes terroristes et autres groupes criminels, reste extrêmement préoccupante. Les liens transnationaux de plus en plus étroits entre les groupes terroristes et les réseaux criminels sont une autre source d'inquiétude. Les alertes précoces d'infiltration de terroristes dans les zones frontalières avec la Guinée, la Mauritanie et le Sénégal s'ajoutent à la menace persistante du terrorisme dans les États côtiers. Si rien n'est fait, la hausse de l'insécurité risque d'exacerber les problèmes socioéconomiques et les difficultés liées à la gouvernance dans les États côtiers.

66. Il est capital de promouvoir une coopération régionale efficace et globale en matière de sécurité. J'invite les dirigeants régionaux à coopérer pour relever ce défi crucial et j'appelle les partenaires à renforcer leurs efforts et à fournir un appui par l'intermédiaire de mécanismes régionaux, notamment la Force multinationale mixte pour le bassin du lac Tchad, l'Initiative d'Accra et la Force en attente de la CEDEAO. À cet égard, je salue l'engagement de la Conférence de la CEDEAO à accélérer l'activation de sa Force en attente, ainsi que les consultations entre la CEDEAO et l'Union africaine, et je les invite instamment à accélérer la mise en place de mécanismes efficaces de lutte contre le terrorisme.

67. Alors que la CEDEAO célèbre son cinquantième anniversaire, je me félicite des avancées réalisées en matière d'intégration régionale depuis que la Communauté est née et je salue l'engagement de tous les dirigeants de la région à préserver ces acquis dans l'intérêt de leurs citoyens.

68. Je juge encourageantes les initiatives de dialogue dans la région et j'appelle tous les acteurs à renforcer le rôle que jouent les institutions étatiques dans le maintien de la sécurité, la fourniture de services essentiels, la protection des droits humains et la facilitation du développement durable, ce qui consolidera ainsi le contrat social qui lie les citoyens à leur Gouvernement.

69. Conformément aux engagements pris dans le Pacte pour l'avenir, je réaffirme qu'il est urgent d'accélérer la réforme de l'architecture financière internationale pour qu'elle puisse mieux aider les pays en développement, y compris en Afrique de l'Ouest et au Sahel, à accéder à un financement adéquat et abordable destiné à leur

développement à long terme. Par conséquent, il est indispensable d'engager une action collective et de prendre des engagements concrets pour réduire le coût des emprunts, améliorer la restructuration de la dette et empêcher les crises de survenir ou renforcer la résilience dans le cas contraire.

70. À l'approche d'élections importantes en Côte d'Ivoire et en Guinée-Bissau, j'appelle toutes les parties prenantes à redoubler d'efforts pour dégager un consensus et créer les conditions propices à des élections pacifiques et crédibles.

71. Je prends note de l'intention déclarée des autorités guinéennes de transition d'organiser des élections et de faciliter le retour à l'ordre constitutionnel avant la fin de l'année 2025 et j'appelle à des processus inclusifs de retour à l'ordre constitutionnel dans les pays du Sahel central. Il est d'une importance vitale de lutter contre le terrorisme et de restaurer la pleine autorité de l'État dans les zones contestées ; toutefois, les restrictions de l'espace civique et politique ne portent pas seulement atteinte aux droits humains et aux libertés fondamentales, elles risquent de surcroît d'être contre-productives du point de vue de la stabilité nationale et régionale.

72. Je reste profondément préoccupé par les cas signalés de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits, y compris les allégations d'enlèvements et de disparitions forcées, tout comme je le suis par la difficulté qu'il y a à protéger les civils dans les pays touchés par le terrorisme. L'ONU est prête à accompagner les autorités nationales pour relever les défis liés aux droits humains, à soutenir les efforts visant à renforcer la confiance des citoyens dans le gouvernement et à consolider la cohésion sociale en ce que ces éléments constituent la clef de voûte de la lutte contre le terrorisme.

73. Dans ce contexte, il est essentiel de lutter contre l'impunité vis-à-vis des violations des droits humains, de la corruption et d'autres actes portant atteinte à l'état de droit. La lutte contre l'impunité renforce le rôle des institutions judiciaires impartiales dans la protection de la gouvernance démocratique et la confiance qu'elles inspirent. À cet égard, je demande instamment à la Gambie d'accélérer la mise en place du mécanisme spécial de reddition de comptes du pays. J'invite une nouvelle fois le Libéria à créer rapidement le tribunal chargé de statuer sur les crimes de guerre et les crimes et délits économiques : il s'agit là d'un pan important pour faire advenir l'apaisement national, et j'appelle les partenaires internationaux à poursuivre leur soutien aux processus de justice transitionnelle de la région.

74. La situation humanitaire dans la région, en particulier au Sahel, est extrêmement préoccupante. Il est de notre responsabilité morale d'apporter une aide humanitaire aux personnes dans le besoin, en particulier celles qui sont en situation d'insécurité alimentaire grave. Des résultats durables exigent des réponses solides dans le cadre du nexus humanitaire-développement-paix, qui mobilisent les communautés, les Gouvernements et tous les partenaires, au-delà des considérations politiques.

75. Je salue la conception des dix programmes phares pour le Sahel central, dans le cadre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Alignés sur les priorités nationales, ils démontrent comment le soutien coordonné des Nations Unies et les partenariats avec les Gouvernements nationaux peuvent conduire à des approches novatrices de transformation à grande échelle et de changement systémique. Il est essentiel que tous les partenaires financent intégralement ces programmes pour qu'ils soient mis en œuvre dans les plus brefs délais.

76. Je remarque que des progrès ont été faits dans certains pays pour ce qui est de la participation des femmes et des jeunes à la vie politique. Toutefois, afin d'honorer les engagements énoncés dans le Pacte pour l'avenir et dans le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, il faut redoubler d'efforts et rehausser les engagements pour garantir la participation pleine, égale et effective des femmes. Pour

que les jeunes puissent exploiter leur potentiel et contribuer à faire émerger des sociétés prospères et pacifiques, il est impératif et urgent d'investir massivement dans l'éducation et l'emploi. Outre la participation à la vie politique de leur pays, il est primordial de donner aux femmes et aux jeunes les moyens de gagner leur vie de manière décente. Dans les zones d'insécurité, la fermeture continue des écoles et l'absence de débouchés économiques rendent les jeunes plus vulnérables au recrutement par des groupes criminels et terroristes, ainsi qu'à la migration irrégulière. Dans ce contexte, il est indispensable d'appliquer la résolution [2601 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité sur la protection du droit à l'éducation en période de conflit armé.

77. Je me félicite des progrès réalisés par la Commission mixte Cameroun-Nigéria pour régler les derniers points de désaccord et j'invite instamment les parties à respecter leurs engagements, ce qui permettra à la Commission de remplir et de mener à bien son mandat.

78. L'Organisation des Nations Unies reste déterminée à promouvoir la paix et la gouvernance démocratique en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Je tiens à exprimer ma gratitude à la CEDEAO, à l'Union africaine et à tous les partenaires régionaux pour la coopération dont ils continuent de faire preuve à l'égard de l'UNOWAS. Je tiens également à remercier le Représentant spécial, le personnel de l'UNOWAS et celui de la Commission mixte Cameroun-Nigéria, qui continuent de s'employer à promouvoir la paix et la sécurité dans la région.
